

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

---

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL268

présenté par

M. Clément, rapporteur, M. Le Bouillonnet, rapporteur et Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 48

Substituer aux alinéas 41 à 44 l'alinéa suivant :

« II. - À l'article L. 958-1 du même code, la référence : « L. 814-13 » est remplacée par la référence : « L. 814-16 ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.